



Concevoir, aménager, **TRANSFORMER**, décorer...

VITE... À L'EAU !

AVEC LES PREMIERS RAYONS DU SOLEIL, L'ENVIE D'UN PETIT PLONGEON DÉMANGE SÉRIEUSEMENT. MAIS QUAND LE TERRAIN EST DIFFICILE À CREUSER OU QUE LES FINANCES MANQUENT, LES PISCINES HORS SOL ET SEMI-ENTERRÉES SONT DES SOLUTIONS IDÉALES.

Par Sandrine ECHIVARD - Photos DR sauf mentions contraires

1,78 million
DE PISCINES EN FRANCE

Un chiffre, donné par la Fédération des professionnels de la piscine (fin 2013), qui devrait grimper au même rythme que celui des températures !

INSTALLATION À QUI S'ADRESSER ?

Pour choisir un modèle adapté et pérenne, faites confiance aux marques reconnues et évitez les premiers prix, souvent de basse qualité.

La Fédération des professionnels de la piscine (FPP) propose un annuaire de professionnels adhérents et signataires d'une charte de qualité sur son site www.propiscines.fr (rubrique « trouver un pro »).



© Gallo Images / CameraPress / Orodia

UNE PISCINE HORS SOL la simplicité

Montée, remplie et chauffée le temps d'un week-end, la piscine hors sol est un équipement bon marché, conçu pour un usage saisonnier et qui peut très facilement être démonté.

Le coût reste l'atout indéniable des installations hors sol : les premiers prix démarrent vers 300 € pour un modèle gonflable et grimpent jusqu'à 14 000 € pour les modèles rigides haut de gamme de grandes dimensions. Comme son nom l'indique, la piscine hors sol est installée sur le terrain et ne nécessite pas de gros travaux, ni de démarche administrative particulière si le bassin est inférieur à 10 m² et s'il est installé pour moins de 3 mois.

Les modèles autoportants

C'est l'entrée de gamme, la version adulte de la piscine gonflable de notre enfance. Aucune structure rigide dans ce modèle : il s'agit d'un grand liner en toile PVC surmonté d'un boudin gonflable dont la stabilité est assurée par la flottaison de la poche d'air sur l'eau et la pression du liquide sur les parois. Ces piscines de forme ronde ou ovale ont une profondeur d'environ 1 m et le diamètre peut atteindre jusqu'à 6 m, ce qui permet un espace de baignade familiale agréable. La durée de vie est d'environ 6 ans, ensuite il faut remplacer l'équipement.

Le budget : entre 100 et 500 €, en fonction de la taille du bassin choisi.

Les systèmes tubulaires

Dans ce modèle, la stabilité est assurée par une armature en tubes métalliques sur laquelle est fixée

une poche liner. La pression de l'eau vient plaquer le textile contre la structure. Ronds ou rectangulaires, ces bassins permettent des surfaces de baignade plus grandes que les modèles autoportants (jusqu'à 10 m de longueur) et des profondeurs allant jusqu'à 1,30 m. Il faudra la changer tous les 6 ans environ.

Le budget : de 400 €, pour une forme ronde de 4 m de diamètre, à 1 500 €, pour les plus grands bassins rectangulaires.

Les piscines rigides

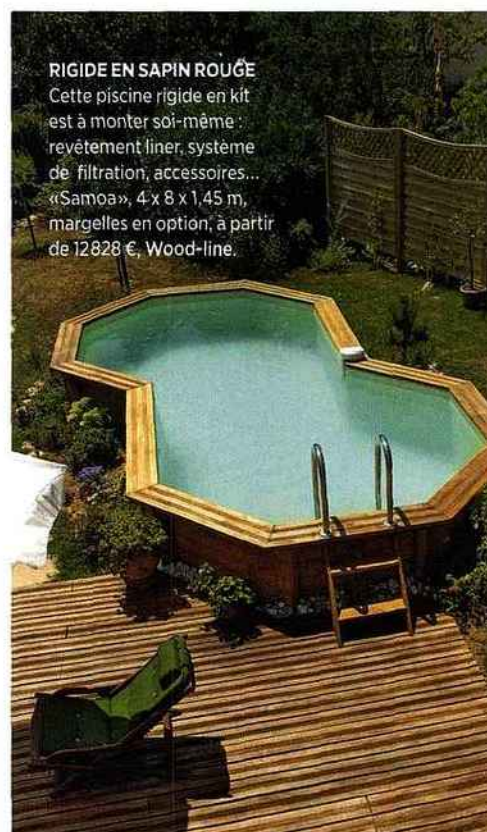
Souvent vendues en kit, ces piscines peuvent être installées hors sol ou semi-enterrées. Les structures faites de madriers de bois dominent très largement ce segment du marché (+ de 70 %). Mais il existe aussi des kits constitués d'éléments en matériaux composites ou en béton qui viennent s'emboîter par glissement dans les poteaux de structure. Un liner tapisse ces parois rigides. C'est la solution la plus durable de systèmes hors sol. Si ces modèles peuvent être démontés à l'occasion d'un déménagement, il suffira de les couvrir et de prévoir un équipement d'hivernage entre deux saisons de baignade pour les conserver très longtemps.

Le budget : compter de 1 500 à 10 000 € pour les plus grands bassins, l'essentiel des modèles se situant entre 2 000 et 5 000 €.



ROBUSTE TUBULAIRE

Montage rapide pour cette piscine au liner à triple épaisseur, gamme Metal Frame, de 4,50 à 16,80 m², de 99 à 399 €, Intex.



RIGIDE EN SAPIN ROUGE

Cette piscine rigide en kit est à monter soi-même : revêtement liner, système de filtration, accessoires... «Samoa», 4 x 8 x 1,45 m, margelles en option, à partir de 12828 €, Wood-line.



TUBULAIRE EN TISSU

La technologie des bateaux Zodiac au service d'une piscine hors sol, facile et rapide à installer, «KD teck V2», à partir de 3890 €, Zodiac.



AUTOPORTANTE

Ce modèle en PVC renforcé s'installe très rapidement, 10 m³ d'eau, ø 4,59 m, H 0,91 m, 330 €, Bestway.

L'ENTRETIEN EN 5 POINTS

Pour prolonger la durée de vie de son bassin et profiter d'une eau limpide, quelques gestes simples doivent être respectés pendant toute la durée d'utilisation. Compter en moyenne un budget d'entretien de 400 à 600 € par an pour un bassin de 8 x 4 m.

1 Nettoyer quotidiennement la ligne d'eau et passer l'épuisette sur la surface et le fond pour ramasser les insectes, les débris de végétaux et autres impuretés. Pour les saletés déposées au fond du bassin, un balai aspirateur ou un robot autonome feront l'affaire.

2 Entretien le système de filtration qui doit être particulièrement bien surveillé : nettoyer les filtres, vider les paniers des skimmers...

3 Vérifier régulièrement le pH pour avoir une eau de qualité et apporter les corrections nécessaires avec des produits adaptés (traitement par action chimique, par électrolyse ou échange d'ozone...).

4 Utiliser une couverture pour protéger la piscine en dehors des périodes d'utilisation. Certains modèles permettent même de faire grimper la température de quelques degrés.

5 Vidanger son bassin tous les 3 à 4 ans.

En dehors de cette période, surveiller et réajuster si besoin le niveau de l'eau : il doit se situer au 2/3 du skimmer.

UNE PISCINE SEMI-ENTERRÉE **le bon compromis**

Installer une piscine pour de longues années sur un terrain accidenté, difficile à creuser ou encore pentu ? Ce n'est pas si compliqué ! La solution : la piscine semi-enterrée.

Le principe est simple : la partie inférieure du bassin est enterrée tandis que le haut reste hors sol. Cette configuration permet d'obtenir une plus grande profondeur qu'une piscine simplement hors sol et d'aménager des terrasses ou des plages. Esthétiquement, ces piscines s'intègrent harmonieusement dans le jardin puisqu'elles s'adaptent à la

déclivité du site. Leur installation est en revanche plus contraignante, car des aménagements de terrassement et de mise à niveau du terrain s'imposent, nécessitant une déclaration préalable de travaux en mairie.

Le budget : environ 3 000 €, mais cela peut très vite s'alourdir en fonction des travaux, de l'aménagement et des dimensions du bassin.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DÉCLARATION EN MAIRIE OU PERMIS ?

Tout est fonction de la taille de votre bassin ou de la hauteur à laquelle est située la bâche de protection.

■ **Pour les piscines de moins de 10 m²**, aucune démarche légale n'est demandée. Idem pour les bassins de plus de 10 m² démontables et dont la durée d'installation est inférieure à 3 mois (15 jours en site classé).

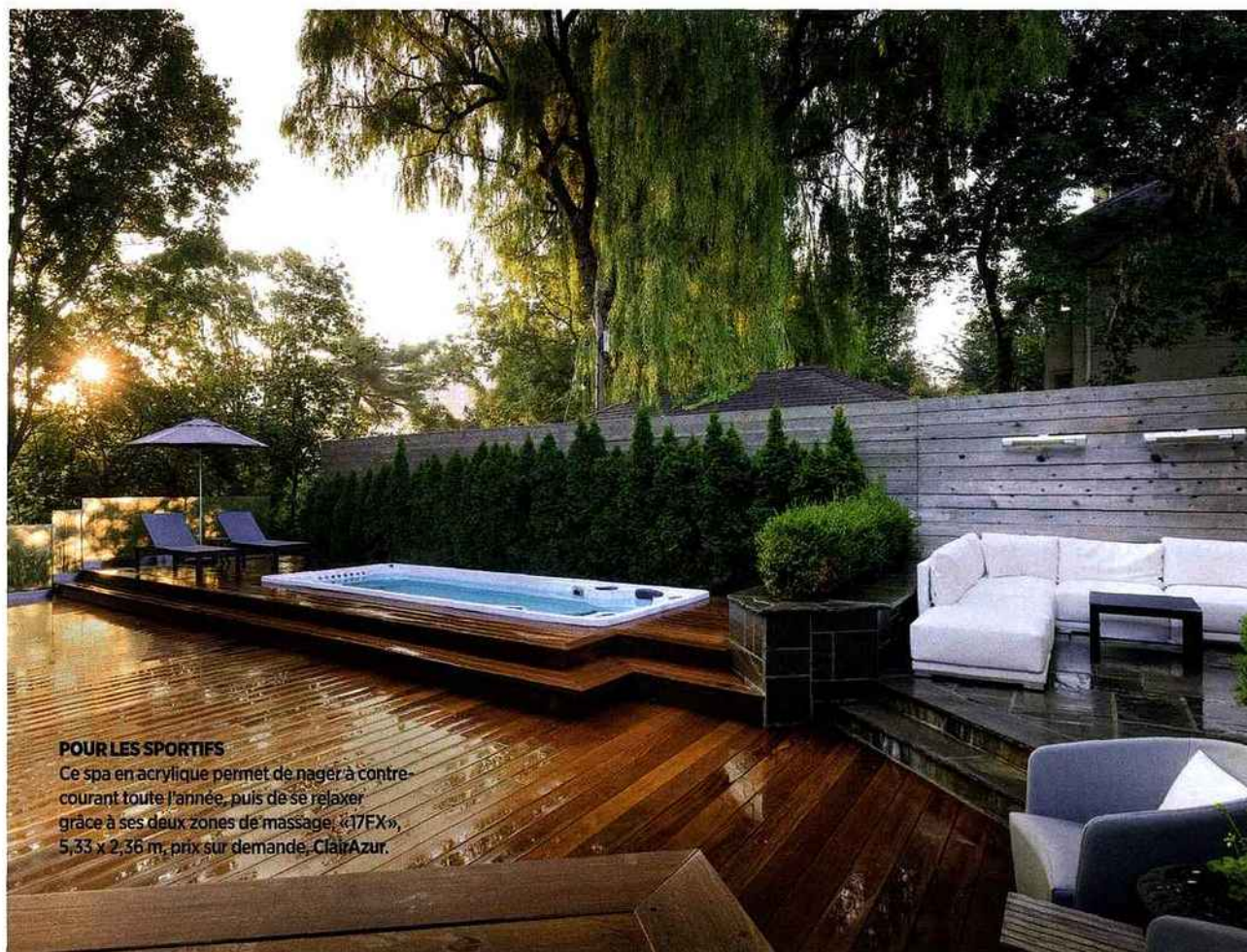
■ **Pour celles de 10 à 100 m²**, une déclaration préalable de travaux doit être faite auprès de sa mairie.

■ **Pour tous les bassins de plus de 100 m²** ou dont la hauteur de l'abri, fixe ou mobile, est supérieure ou égale à 1,80 m, il faudra demander un permis de construire.



SUR TERRAIN À FORTE INCLINAISON

Opter pour une piscine semi-enterrée, sa structure en bois compensera les mouvements de terrain, 6,49 x 3,43 m, à partir de 9321 €, Piscinelle.



POUR LES SPORTIFS

Ce spa en acrylique permet de nager à contre-courant toute l'année, puis de se relaxer grâce à ses deux zones de massage «17FX», 5,33 x 2,36 m, prix sur demande, ClairAzur.

UN SPA DE NAGE *l'alternative à la piscine*

C'est la solution idéale pour ceux qui disposent d'un espace relativement réduit et qui ne veulent pas se lancer dans de gros travaux d'installation.

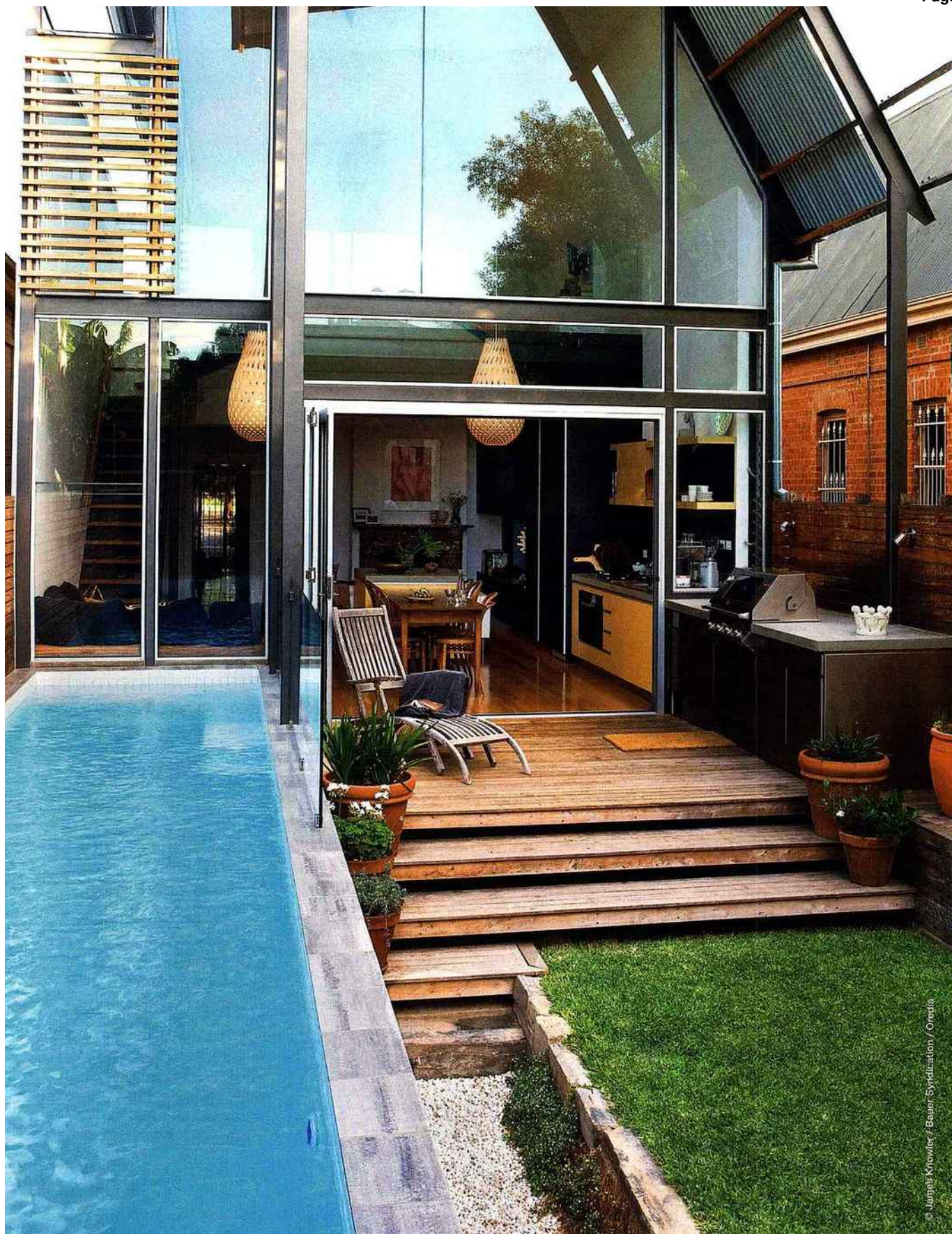
D'une longueur de 4 à 6 m et d'une profondeur entre 0,60 et 1 m, le spa est composé d'une cuve de forme anatomique généralement en acrylique thermoformé qui peut recevoir entre 2 et 6 personnes. Un système de buses et de jets permet de bénéficier de massages toniques ou relaxants, mais aussi de nager à contre-courant pour les plus sportifs !

Étant chauffé, le spa peut être utilisé à tout moment de la journée. Cependant, la température de l'eau et la fréquentation importante peuvent aussi favoriser le développement bactérien. L'entretien doit donc être irréprochable.

Le budget : l'inconvénient du spa de nage reste son prix, comptez de 15 000 à 40 000 €.

TENDANCE 2014

Le bois s'invite sur bon nombre de modèles hors sol ou semi-enterrés. Matériau naturel, écologique et éthique, notamment s'il est labélisé PEFC ou FSC, le bois s'harmonise parfaitement dans un jardin. Il faudra veiller à choisir un bois traité en autoclave avec une classe d'emploi 4, résistant aux humidifications permanentes. Un entretien annuel est aussi à prévoir.



© Jacques Krowiec / Bauer Syndication / Oreada

Tous les équipements

La piscine ne se limite pas au bassin : de nombreux accessoires viennent le compléter, tels l'escalier, les margelles et les plages ou encore les barrières et systèmes de protection.



Échelle. Conçue pour les piscines hors sol et semi-enterrées, cette double échelle de 4 marches sécurise l'entrée et la sortie du bassin. H 1,32 m, 99,95 €, Intex chez Castorama.



Bâche de sécurité. Cette couverture souple se verrouille sur des rails en Inox, à partir de 13000 € pour 6 x 3 m, Coverseal pour Abrisud.



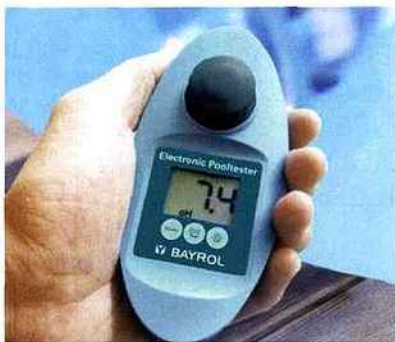
Couverture d'hivernage. Impression numérique sur bâche PVC, personnalisation possible, modèle «Pigment», prix sur demande, Tiki Concept.



Abri spa. Posé au sol, cet abri en cèdre canadien accueillera votre espace spa, «Grand Vénitien», 4,22 x 3,60 x 2,80 m, prix sur demande, ClairAzur.



Barrière de sécurité. Pour éviter l'accès à la piscine aux enfants, optez pour ce kit composé d'un panneau avec filet, 89,90 €, Castorama.



Analyseur d'eau. 5 paramètres sont analysés et mesurés instantanément pour surveiller la qualité de l'eau, «Electronic Pooltester», 170 €, Bayrol.



Aquabike. Vélo ergonomique conçu pour les piscines hors sol d'une profondeur de 1,10 à 1,60 m. Cadre en aluminium, à partir de 945 €, Aquaness.

NORMES DE SÉCURITÉ 4 DISPOSITIFS NORMALISÉS

Les piscines hors sol échappent pour l'instant à toute législation, car on considère que la hauteur des parois est un obstacle au franchissement du bassin par un enfant, mais la vigilance parentale doit rester de mise. En revanche, les piscines semi-enterrées relèvent de la même législation que les bassins enterrés qui oblige les propriétaires à sécuriser leur espace de baignade.

■ **La clôture.** Vérifier que la présence de la norme NF P90-306 est bien notifiée. Elle garantit les exigences minimales des moyens d'accès au bassin. Compter 150 € le mètre.

■ **L'alarme.** Elle doit comporter la norme NF P90-307. Il en existe deux types : celle d'immersion qui se déclenche lors d'une chute d'un corps dans l'eau et celle périmétrique qui délimite une zone de protection. Malgré des prix attractifs, l'efficacité de ces systèmes s'est révélée discutable selon une étude parue dans 60 millions de consommateurs (2008).

■ **La couverture.** Elle doit être conforme à la norme NF P90-308. En dehors des périodes de baignade, la couverture empêche l'immersion involontaire. Autre avantage, elle permet de maintenir l'eau à température, voire de gagner quelques degrés. Compter environ 50 €/m².

■ **L'abri.** Qu'il soit plat, coulissant ou amovible, l'abri doit être conforme à la norme NF P90-309 et couvrir tout l'espace du bassin. Son coût est élevé, environ 10000 €, mais constitue une réelle sécurité.